

Pôle des Personnels Enseignants
Direction des Ressources Humaines
Bâtiment 209 D
91405 Orsay Cedex

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 30 septembre 2021 relative aux postes publiés au titre de la campagne emploi 2022 ;
Vu la note de service du 30-6-2021 parue dans le bulletin officiel n°29 du 22 Juillet 2021 ;

La Présidente de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1^{er} La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°184 à l'IOGS.

ARTICLE 2 La commission est composée de :

Mme LEBRUN Sylvie	Présidente
M. ADAM Fabien	Vice-Président
Mme BERNARD Fabienne	Titulaire
M. VILLEMEJANE Julien	Titulaire
M. BERNARD Yves	Titulaire
Mme KULCSAR Caroline	Titulaire
M. BERNON Simon	Titulaire
M. VIROULEAU Alain	Titulaire
Mme MARRACHE-KIKUCHI Claire	Titulaire
M. JOSSE Vincent	Titulaire
M. DE ROSSI Sébastien	Titulaire

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 12/04/2022

La Présidente de l'Université Paris-Saclay


Professeur Sylvie RETAILLEAU